



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

*Version officielle du 03.03.2011*

**DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ**

**PLAN D'ÉTUDES D'HISTOIRE ANCIENNE**

**BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE  
BACHELOR OF ARTS (BA)**

*Entrée en vigueur : Septembre 2011*



## **Avant-propos**

### **Présentation de la discipline**

Par « histoire ancienne », on entend, de façon conventionnelle et nécessairement artificielle, l'étude du monde méditerranéen gréco-romain, depuis l'époque des palais mycéniens au XIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'à la prise de Rome par Alaric et à la partition juridique de l'Empire romain au début du Ve siècle apr. J.-C. Les étudiant-e-s qui s'intéressent à l'histoire de l'Égypte pharaonique, du Proche-Orient ancien ou encore de l'empire byzantin ont cependant la possibilité de compléter leur formation par le biais des disciplines complémentaires (cf. infra, BA6 et BA7).

### ***L'histoire grecque comprend :***

L'époque mycénienne et archaïque, de la naissance de l'État au premier grand affrontement avec l'empire perse (vers 1300 – 478 av. J.-C.).

L'époque classique, de l'apogée d'Athènes et de Sparte à la conquête de l'Asie par Alexandre le Grand (478 – 323 av. J.-C.).

L'époque hellénistique, du démembrement de l'empire d'Alexandre à la conquête de l'Égypte par Rome (323 – 30 av. J.-C.).

### ***L'histoire romaine comprend :***

L'époque royale, des origines de Rome à l'instauration de la République (~ 750 – 509 av. J.-C.).

L'époque républicaine, marquée notamment par l'annexion de l'Italie, les guerres contre Carthage, la conquête du monde méditerranéen et les guerres civiles (509 – 28 av. J.-C.).

Le Haut-Empire, de la fondation du système du Principat par Octavien Auguste à la mort de l'empereur Sévère Alexandre (27 av. J.-C. – 235 apr. J.-C.).

L'Antiquité tardive, de la mort de l'empereur Sévère Alexandre à la partition juridique de l'empire au début du Ve siècle (235 – 410 apr. J.-C.).

### **Cours et séminaires**

Le cours général I / Antiquité, dispensé dans le cadre du département d'histoire générale, ainsi que les cours d'histoire grecque et d'histoire romaine ont pour objectif de donner aux étudiant-e-s une connaissance globale des différentes périodes de l'histoire ancienne. Ils fournissent le cadre chronologique et historique indispensable à l'étude des sujets abordés dans les séminaires.

Les séminaires de la première partie du cursus (BA) sont consacrés à l'étude d'une région, d'une période ou d'un thème plus spécifique ; ils permettent aux étudiant-e-s de s'initier à la lecture et à l'interprétation des sources antiques (textes littéraires ; documents épigraphiques ou papyrologiques en traduction). La littérature scientifique moderne sert avant tout de guide dans cette lecture des sources.

Les séminaires d'épigraphie grecque et d'épigraphie latine (BA) ont été conçus comme une introduction aux structures sociales et aux institutions du monde gréco-romain. Les textes y sont étudiés en langue originale.

À condition de remplir les exigences du plan d'études, les étudiant-e-s peuvent choisir librement les cours et séminaires parmi ceux qui sont proposés chaque année. Elles/Ils veilleront à conserver un juste équilibre entre le monde grec et le monde romain. Elles/Ils



doivent naturellement aussi respecter l'ordre logique de progression, en commençant par l'introduction et la formation de base et en gardant les séminaires d'histoire régionale et d'épigraphie pour la deuxième et/ou la troisième année.

### **Attestations de séminaires**

Pour obtenir une attestation de séminaire, les étudiant-e-s doivent fournir un travail personnel qui peut se présenter sous la forme d'une série d'exercices à rendre pendant l'année, d'un exposé oral, d'un travail collectif sur document, ou encore d'un compte rendu écrit d'un article scientifique ou d'une séance du séminaire. Les modalités exactes sont définies au début de chaque enseignement.

### **Évaluation des modules**

Suivant les modules, l'évaluation peut prendre la forme d'un examen écrit (épreuve écrite ou dissertation historique), d'un examen oral, d'un travail écrit. Pour plus d'informations sur la durée des examens et sur la longueur des travaux écrits, on se reportera au descriptif individuel de chaque module.

Les étudiant-e-s définissent les sujets de leurs examens d'entente avec les enseignant-e-s de l'unité d'histoire ancienne ; elles/ils doivent prendre contact avec elles/eux avant de s'inscrire au service des examens. L'expérience montre qu'il est nettement préférable de choisir des sujets en rapport avec les enseignements suivis.

### **Combinaison de disciplines**

Les étudiant-e-s qui désirent approfondir leurs connaissances du monde méditerranéen et proche-oriental dans l'Antiquité sont vivement encouragé-e-s à choisir leur autre branche de BA en sciences de l'Antiquité. Les disciplines suivantes, par exemple, constituent un complément idéal à l'étude de l'histoire ancienne:

◇ Grec ancien	◇ Histoire des religions
◇ Grec byzantin	◇ Égyptologie
◇ Latin	◇ Mésopotamie
◇ Archéologie classique	◇ Arménien

Pour celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire, il est recommandé de choisir l'histoire générale comme autre branche de BA.

### **Connaissance des langues anciennes et modernes**

Tous les enseignements et tous les examens se déroulent en français. Cependant, lors de la préparation des séminaires et des examens, les étudiant-e-s auront à consulter des ouvrages scientifiques (dictionnaires, manuels, livres et articles) en anglais ou en allemand, éventuellement en italien. De bonnes connaissances passives dans ces trois langues sont suffisantes.

Dans les séminaires d'introduction et de formation de base (modules BA1, BA2, BA3, BA4), l'étude des textes antiques se fait essentiellement sur traduction. En revanche, dans les séminaires d'épigraphie et de niveau avancé (modules BA5), les étudiant-e-s doivent être en mesure de comprendre et d'interpréter des documents anciens en langue originale, pour lesquels il n'existe pas toujours de traduction. Voir les conditions d'admission ci-après.



## BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE

### BACHELOR OF ARTS (BA)

#### Condition d'admission

Les étudiant-e-s qui choisissent l'histoire ancienne comme branche de BA doivent connaître le latin OU le grec (niveau maturité ou diplôme équivalent).

Les étudiant-e-s qui ne sont pas titulaires d'une maturité ou d'un diplôme équivalent comportant le latin OU/ET le grec doivent suivre l'initiation à la langue grecque OU/ET latine dispensée à l'Université de Genève. Elles/Ils prendront contact dès le début de leurs études avec les enseignant-e-s des disciplines concernées.

Les étudiant-e-s qui suivent l'initiation à l'une des deux langues seulement doivent présenter leur attestation au service des examens au plus tard lors de l'inscription au module BA5.

Les étudiant-e-s qui envisagent de faire un Master en histoire ancienne et qui doivent suivre l'initiation aux deux langues classiques doivent présenter l'une des attestations au service des examens au plus tard lors de l'inscription au module BA5, et l'autre attestation au plus tard lors de l'inscription au module MA3.

Module BA1	Introduction à l'histoire ancienne	12 crédits
Description	Initiation aux outils de travail et aux méthodes de la recherche en histoire ancienne : citation des auteurs antiques ; constitution d'une bibliographie et d'un dossier de séminaire ; analyse critique des sources et de la littérature secondaire ; rédaction d'un compte rendu, d'une dissertation historique ou d'un travail écrit avec apparat critique.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2h/Semestre de CR, Histoire grecque ou romaine.</li><li>• 2h/Année de TP, Introduction à l'histoire ancienne.</li></ul>	
Attestation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Exercices à rendre lors des TP selon des modalités définies au début des enseignements.</li></ul>	
Evaluation	1 examen écrit (recherches en bibliothèque ; 6 heures).	
Condition(s)	La note minimale de 4.0 est requise pour la réussite de ce module.	
Remarque(s)	/	



<b>Module BA2</b>	<b>Histoire grecque ou romaine I</b>	<b>12 crédits</b>
Description	Acquisition des connaissances de base dans l'une des périodes historiques évoquées dans l'introduction en suivant un cours ex cathedra ; participation active à deux séminaires d'histoire grecque OU romaine et mise en application des méthodes de travail acquises dans le module BA1.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2h/Semestre de CR, Histoire grecque ou romaine.</li><li>• 2h/Semestre de SE, Histoire grecque ou romaine.</li><li>• 2h/Semestre de SE, Histoire grecque ou romaine.</li></ul>	
Attestation	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 attestations (1 par séminaire) à obtenir selon des modalités définies au début de l'enseignement.</li></ul>	
Evaluation	1 examen oral (histoire grecque ou romaine ; env. 30 minutes).	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	

<b>Module BA3</b>	<b>Histoire grecque ou romaine II</b>	<b>12 crédits</b>
Description	Acquisition des connaissances de base dans une autre des périodes historiques évoquées dans l'introduction en suivant un cours ex cathedra ; participation active à deux séminaires d'histoire grecque OU romaine et mise en application les méthodes de travail acquises dans le module BA1.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2h/Semestre de CR, Histoire grecque ou romaine.</li><li>• 2h/Semestre de SE, Histoire grecque ou romaine.</li><li>• 2h/Semestre de SE, Histoire grecque ou romaine.</li></ul>	
Attestation	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 attestations (1 par séminaire) à obtenir selon des modalités définies au début de l'enseignement.</li></ul>	
Evaluation	1 examen écrit (dissertation d'histoire grecque ou romaine ; 6 heures).	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	/	



<b>Module BA4</b>	<b>Histoire régionale</b>	<b>12 crédits</b>
Description	Étude approfondie d'une région spécifique du monde méditerranéen (une cité et son territoire, une région de la Grèce ou de l'Italie, un royaume hellénistique, une province de l'empire romain, etc.); travail sur des sources d'interprétation plus difficile; prise en compte des données archéologiques, iconographiques ou numismatiques le cas échéant.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2h/Semestre de SE, Histoire régionale.</li> <li>• 2h/Semestre de SE, Histoire régionale.</li> </ul>	
Attestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 attestations (1 par séminaire) à obtenir selon des modalités définies au début de l'enseignement.</li> </ul>	
Evaluation	1 travail écrit (15-25 pages ; 30'000-50'000 signes) + 1 discussion de 20-45 minutes.	
Condition(s)	La note minimale de 4.0 est requise pour la réussite de ce module	
Remarque(s)	/	

<b>Module BA5</b>	<b>Epigraphie et institutions</b>	<b>12 crédits</b>
Description	Initiation au déchiffrement, à la traduction et au commentaire de documents épigraphiques en langue originale, grecque ou latine; approfondissement des connaissances dans le domaine des institutions politiques et sociales du monde gréco-romain.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2h/Année de SE, Epigraphie grecque ou latine.</li> </ul>	
Attestation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercices à rendre dans le SE selon des modalités définies au début des enseignements.</li> </ul>	
Evaluation	1 examen oral (sur la base d'un dossier de textes; env. 30 minutes).	
Condition(s)	/	
Remarque(s)	L'épigraphie latine et l'épigraphie grecque ne sont enseignées qu'une année sur deux, en alternance. Les étudiant-e-s astreint-e-s au rattrapage du grec ET/OU du latin doivent impérativement en tenir compte dans l'organisation de leur cursus.	



Module BA6	Discipline complémentaire I	12 crédits
<p>Afin d'élargir leur vision et leurs connaissances du monde antique, les étudiant-e-s en histoire ancienne doivent suivre des enseignements et subir des examens dans deux autres disciplines du département des sciences de l'Antiquité. Les étudiant-e-s choisissent leurs deux modules BA6 et BA7 dans la liste ci-dessous, en accord avec l'enseignant-e responsable du plan d'études d'histoire ancienne.</p> <p>Les étudiant-e-s doivent de se conformer aux indications figurant dans les différents plans d'études des disciplines choisies pour tout ce qui concerne les cours et séminaires à suivre, ainsi que les modes d'évaluation de leurs deux modules complémentaires.</p> <p>Les deux modules complémentaires doivent être choisis dans des disciplines différentes de l'autre branche du BA : par exemple, un-e étudiant-e qui choisit l'histoire ancienne ET l'archéologie classique comme branches principales ne pourra pas prendre l'archéologie classique comme module complémentaire BA6 ou BA7 en histoire ancienne.</p> <p><b>Disciplines complémentaires de l'histoire ancienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Grec ancien et byzantin</li><li>- Latin</li><li>- Archéologie classique</li><li>- Histoire des religions</li><li>- Égyptologie</li><li>- Mésopotamie</li></ul> <p>Les étudiant-e-s doivent de se conformer aux indications figurant dans les différents plans d'études des disciplines choisies pour tout ce qui concerne le choix des modules offerts aux étudiant-es d'autres disciplines, les cours et séminaires à suivre, ainsi que les modes d'attestation et d'évaluation de leurs deux modules complémentaires.</p>		

Module BA7	Discipline complémentaire II	12 crédits
Voir BA6.		



## **MODULES OFFERTS AUX ETUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES**

Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.

Modules ouverts à l'ensemble des étudiant-e-s de Lettres :

<b>Module BA1</b>	<b>Introduction à l'histoire ancienne</b>	<b>12 crédits</b>
-------------------	---	-------------------

<b>Module BA2</b>	<b>Histoire grecque ou romaine I</b>	<b>12 crédits</b>
-------------------	--------------------------------------	-------------------

<b>Module BA3</b>	<b>Histoire grecque ou romaine II</b>	<b>12 crédits</b>
-------------------	---------------------------------------	-------------------

Module ouvert aux étudiant-e-s qui possèdent une connaissance suffisante de la langue grecque ou latine :

<b>Module BA5</b>	<b>Epigraphie et institutions</b>	<b>12 crédits</b>
-------------------	-----------------------------------	-------------------